

« Certains directeurs veulent nous faire taire »

INTERVIEW RÉALISÉE PAR SAVERIA SARGENTINI

Philippe Halimi est le président de l'Association Nationale Jean-Louis Mégnyen. Cette structure a été créée suite au suicide de celui-ci, dans le but de lutter contre le harcèlement et la maltraitance à l'hôpital. Qu'en est-il deux ans après le suicide de ce médecin sur son lieu de travail ? Comment fonctionne cette structure ? Avenir Hospitalier a tenu à s'entretenir avec Philippe Halimi afin de dresser un « bilan » de l'association.

Avenir Hospitalier : Deux ans après le suicide de Jean-Louis Mégnyen et la création de l'association qui porte son nom, quel bilan dressez-vous ?

Pr Philippe Halimi : Malheureusement, la situation est assez sombre, puisque depuis que l'association a été créée, de nombreux personnels hospitaliers font appel à nous pour sortir de la situation dans laquelle ils sont, donc ça ne se limite plus aux seuls médecins. Comment l'expliquer ? Il y a des langues qui se délient et on n'hésite plus à signaler qu'on est en difficulté pour des raisons de maltraitance ou de harcèlement. Le management brutal et violent continue à sévir dans la fonction publique hospitalière. Nous sommes inquiets car nous avons publié et mettons régulièrement à jour sur notre site, la carte des signalements de maltraitance et de harcèlement moral. Cette carte démontre l'étendue du phénomène puisque ça concerne toutes les régions. Nous sommes à plus de 400 signalements et ça augmente constamment. Nous savons aussi que c'est l'arbre qui cache la forêt, car pour une personne qui nous signale qu'elle est soumise à des actes de maltraitance, elle nous dit aussi que d'autres personnes sont touchées mais n'osent pas se manifester par peur de représailles, donc ça se compte plus par milliers que par centaines.

Avenir Hospitalier : Parlez nous de cette cartographie qui recense les cas de har-

cèlement, comment est-elle reçue « en haut » ?

Pr Philippe Halimi : Pas très bien, évidemment. Nous avons été attaqué à plusieurs reprises par l'association des directeurs d'hôpitaux, par la FHF. Nous, nous précisons bien que ce sont des signalements et pas des preuves absolues. Lorsqu'on nous signale un cas, nous faisons notre travail, on ne coche pas la case ! On demande des informations précises, des témoignages, des écrits. Nous prenons souvent la peine de rencontrer ces gens. J'y consacre beaucoup de temps avec d'autres membres du bureau et nous avons un suivi régulier de tous ces dossiers. D'ailleurs, de nombreux cas ont fait l'objet de procédures judiciaires soit au tribunal administratif ou au pénal. Je vais prendre un exemple pour illustrer le fait que ces cartes embêtent les institutionnels : nous avons été attaqués en diffamation par un hôpital psychiatrique à Ronfac près de Colmar, et l'établissement a été débouté ce qui montre bien qu'il y a de la part de certains directeurs, la volonté de nous faire taire.

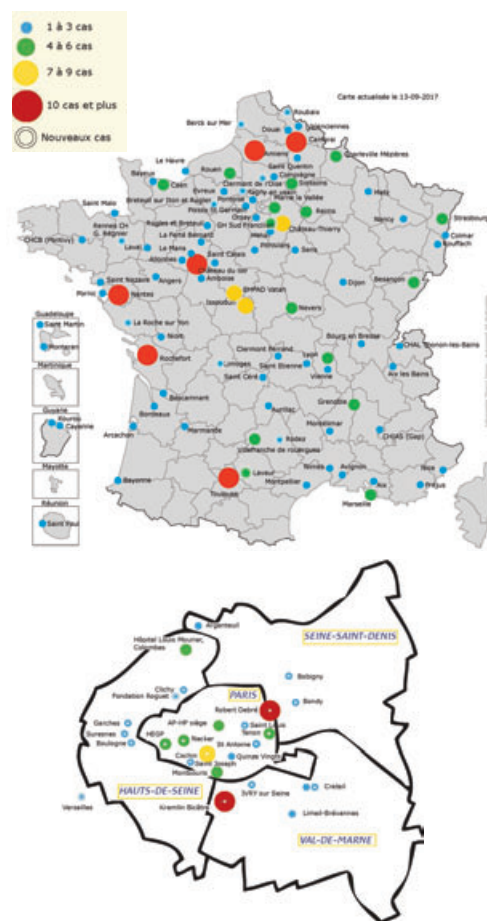
Avenir Hospitalier : Comment procédez-vous lorsqu'un médecin ou un personnel soignant vous contacte ?

Pr Philippe Halimi : Nous demandons à la personne de nous envoyer un document, un guide disponible sur la homepage du site de l'association, où il faut cocher un certain nombre d'items qui permettent d'avoir des données personnelles et administratives sur leur ancienneté, les conditions qui les ont amenés à considérer qu'ils étaient victimes de maltraitance ou de harcèlement. Nous demandons des précisions sur les manifestations de ce harcèlement et quelles sont les actions qu'ils ont entreprises ou pas : signalement auprès de la direction, de la médecine du travail, du CHSCT, ont-ils demandé la protection fonctionnelle ? Tout cela nous permet d'avoir une vision relativement précise de la situation. Par la suite, il va y avoir un échange direct lors d'une

rencontre sinon *via* internet et puis la plupart du temps, ces personnes demandent de l'aide, évidemment, donc nous envisageons les meilleurs conseils à leur apporter.

Avenir Hospitalier : Qu'en est-il de la médiation à laquelle les médecins peuvent avoir recours ? Êtes-vous en relation avec Edouard Couty pour lutter contre la maltraitance et le harcèlement ?

Pr Philippe Halimi : La médiation a été mise en place à la demande de la Ministre précédente. Edouard Couty a été nommé médiateur national et à ce jour, il travaille dans des conditions très difficiles car il n'a pas les moyens de travailler correctement en termes de financement et de ressources humaines. La seule difficulté c'est qu'il n'y a pas que les médecins qui sont maltraités. ●



http://associationjeanlouismegnyen.fr/wp-content/uploads/2017/05/carte-harcellement-01-06-17_France_Page_1.jpg